



Arrêté relatif au tableau des experts auprès de la
cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs
relevant de son ressort au titre de l'année 2019

La conseillère d'Etat,
Présidente de la cour administrative d'appel de Nantes,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 221-9 à R. 221-30 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2014 portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2015 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2015 portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2016 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2016 portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2018 ;

Vu l'avis émis pour chaque demande d'inscription par la commission prévue à l'article R. 221-10 du code de justice administrative ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort, établi au titre de l'année 2019, est joint en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Les experts qui sont inscrits pour la première fois sur le tableau mentionné à l'article 1^{er}, le sont pour une durée probatoire de trois ans à compter de l'année de leur inscription en vertu de l'article R. 221-12 du code de justice administrative.

Article 3 : Le présent arrêté abroge à compter du 1^{er} janvier 2019 le tableau antérieurement en vigueur.

Article 4 : Le greffier en chef de la cour administrative d'appel de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 22 décembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right.

Brigitte PHÉMOLANT

- Annexe à l'arrêté du 22 décembre 2018 de la présidente de la cour portant inscription sur le tableau des experts auprès de la cour administrative d'appel de Nantes et des tribunaux administratifs relevant de son ressort au titre de l'année 2019.

Tableau des experts inscrits au titre de l'année 2019